

notamment les écoles, les ateliers et les infirmeries, dans lesquels l'emploi des détenus réduirait les effectifs.

339. On se sert beaucoup de la télévision en circuit fermé pour assurer la surveillance et le fonctionnement de secteurs de contrôle dans un grand nombre des nouveaux établissements du *Federal Bureau of Prisons*, comme par exemple au *San Diego Metropolitan Correctional Centre* et au *Federal Penitentiary* de Marion, Illinois. Le Centre psychiatrique régional (région du Pacifique), est le seul pénitencier canadien qui utilise un circuit fermé de télévision. Il sert à la surveillance du mur d'enceinte et élimine le besoin de personnel aux postes de garde. La direction a déjà, dans le passé, éprouvé certaines difficultés techniques avec ce circuit, mais il semble qu'elle en soit maintenant tout à fait satisfaite.

340. L'accroissement des effectifs de l'administration centrale et des administrations régionales est une des causes du rapport élevé entre le nombre d'employés et le nombre de détenus.

341. Cet accroissement et les pressions exercées, au début des années 70, par le Commissaire de l'époque pour instituer de nouveaux programmes et voir à leur expansion ont entraîné la mise en oeuvre de nouveaux employés pour combler les postes de surveillance. Le Conseil du Trésor n'a pas approuvé tous ces nouveaux postes.

342. L'AFPC et le personnel de sécurité se sont beaucoup inquiétés de l'importance de l'expansion des programmes au cours des années 60 et au début des années 70. De plus en plus de détenus avaient le loisir de se déplacer librement dans diverses parties de leur pénitencier pendant seize ou dix-sept heures chaque jour. Des pressions ont été exercées sur l'administration pour la forcer à accroître le personnel de manière à renforcer ce que beaucoup considéraient comme un système de sécurité insuffisant. Le Conseil du Trésor a fréquemment approuvé les augmentations d'effectifs fondées sur ce motif.

343. De plus, l'AFPC et le personnel de sécurité ont exercé des pressions constantes sur l'administration du Service des pénitenciers pour l'amener à augmenter le nombre des employés affectés à chaque poste. Ils ont, à de nombreuses reprises, exigé que deux hommes soient affectés à des postes qui n'avaient toujours été occupés que par un seul homme. Il est courant de voir dans les pénitenciers de nombreux agents de sécurité n'ayant pratiquement rien à faire.

344. Nous avons la conviction que certains pénitenciers canadiens sont dotés de trop de postes de contrôle. On installe des barrières ou des clôtures à des endroits où leur présence n'est pas toujours nécessaire et, chaque fois, un homme doit obligatoirement y être posté pour voir à leur ouverture et à leur verrouillage.

345. En plus des points susmentionnés, il semble que le personnel de sécurité et certains autres employés éprouvent une crainte de plus en plus profonde des détenus. C'est là une observation subjective, mais le Sous-comité a constaté, dans les pénitenciers fédéraux et des États de Washington et de la Californie, que le personnel était maintenu au strict minimum dans les secteurs où les détenus étaient en nombre important et que, malgré cela, les gardiens ne semblaient manifester aucune crainte. Nous croyons que ce contraste provient de ce que le personnel des pénitenciers américains est plus qualifié et mieux formé.

346. De l'avis du Sous-comité, le nombre d'hommes affectés à chaque poste est beaucoup trop élevé et ceci devrait faire l'objet d'une étude sérieuse dans toutes les institutions à sécurité maximale et moyenne.